



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le Président du Conseil d'Etat
Der Präsident des Staatsrats

Ruelle de Notre-Dame 2, 1700 Fribourg

T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/ce

—

Seules les paroles prononcées font foi !

Conférence de presse/Pressekonferenz

Contre-projet à l'initiative « pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » Gegenvorschlags zur Verfassungsinitiative « Für bürgernahe öffentliche Spitalnotaufnahme 24/24 »

Mercredi 21 juin 2023, à Hôtel-de-Ville (salle Felder)

Allocution de M. Didier Castella, Président du Conseil d'Etat

Mesdames, Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren

Chers Représentants de la presse,

In Namen des Staatsrats, begrüsse ich. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui pour la présentation du contre-projet du Conseil d'Etat rédigé suite au dépôt de l'initiative constitutionnelle relative aux urgences hospitalières.

C'est un contre-projet que je qualifie de solide qui vous est présenté aujourd'hui. Les initiants ont pointé du doigt un élément qui a trouvé écho : une adaptation du système en place est nécessaire.

Toutefois, la modification constitutionnelle nous paraît excessive et contreproductif non seulement en terme de qualité et de sécurité sanitaire mais aussi en terme de rapidité d'accès aux vrais soins d'urgences vitales. Le texte tel que proposé par les initiants serait très difficile à mettre en œuvre, trop coûteux, sans oublier qu'il ne tient pas du tout compte de l'évolution de la médecine, des services d'intervention d'urgence et des avancées technologiques importantes réalisés ces dernières années qui remettent complètement en cause le mode de prise en charge hospitalière, en particulier pour les urgences vitales.

Aujourd'hui le paradigme a changé : les meilleures chances de survie lors d'une urgence sont la prise en charge rapide par des équipes spécialisées sur le site même de l'urgence qui dirigeront le patient vers l'infrastructure hospitalière la mieux adaptée à ses besoins.

L'acceptation de cette initiative, si elle était appliquée telle que présentée représenterait un vrai recul tant en terme de rapidité d'intervention pour les situations vitales qu'en terme de la qualité de prise en charge et finalement en une baisse de la sécurité des patients.

La volonté du Conseil d'Etat en matière de santé est claire : offrir aux fribourgeoises et aux fribourgeois des soins de proximité et de qualité.

La vision est inscrite dans le programme de législature : renforcer la cohésion et les structures de santé pour répondre à cette volonté.

Et un des cinq axes prioritaires du programme gouvernemental est le soutien du développement des infrastructures sanitaires et des équipements des hôpitaux publics.

Le canton se prépare en effet aux défis sanitaires futurs en créant un écosystème coordonné et transversal sur l'ensemble du territoire fribourgeois. Il concrétise l'adaptation et le renforcement des

structures sanitaires pour assurer des soins de proximité et de qualité correspondant aux besoins de sa population.

La volonté des initiants d'obtenir un accès optimal aux soins d'urgence partout est tout à fait louable. Je dirais même qu'il est du devoir légal que chaque fribourgeoise et chaque fribourgeois puisse avoir cet accès optimal aux soins d'urgence, peu importe son lieu d'habitation.

Cependant, il n'est pas rationnel et avant tout contreproductif de demander un accès aux soins aigus dans chaque district alors qu'une prise en charge correcte des cas vitaux demandent des infrastructures totalement absentes de ces régions qui résulterait pour les cas graves en un transfert et une perte de temps qui pourrait s'avérer fatale pour les patients et patientes.

En matière de santé, le canton se doit de garantir la qualité de prise en charge comme la viabilité financière et l'accessibilité aux prestations dans les deux langues du territoire.

Le contre-projet permet d'améliorer le système et la prise en charge de proximité, sans tomber dans l'excès introduit par l'initiative et la perte de qualité également induite par celle-ci.

Un service d'urgence dépend de la mission de l'institution à laquelle il est rattaché. Ce service n'est pas le même dans un hôpital universitaire que dans un hôpital périphérique, c'est un fait et une réalité qui ne peut être changée. L'équipement est essentiel, des urgences sans appareil d'imagerie performants, sans structure de soins aigues sont adaptés pour des soins de petites pathologies, les soins non vitaux qui était par le passé pris majoritairement en charge par les médecins de famille, aujourd'hui de plus en plus par les permanences médicales au mieux. Dans les faits, elles engorgent trop souvent les urgences ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes et désagréments. Mais elles ne sont en aucun cas adaptées pour des soins vitaux, pour les vraies urgences qui doivent être prises en charge de manière compétente et rapide avec un accès immédiat aux équipements technologiques de pointe.

Par le passé, un infarctus pouvait être pris en charge dans à peu près n'importe quel endroit puisqu'il engendrait surtout une surveillance du patient avec une médication pour fluidifier son sang. Aujourd'hui, dans la majeure partie des cas, vous devez avoir rapidement accès à une salle d'opération et un chirurgien cardiologue pour effectuer une coronographie et poser un ou plusieurs stents, ce qui est tout simplement impossible dans un centre régional. C'est un fait aussi bien en terme d'équipement que de ressource humaine sachant que la qualité de la prestation dépend du nombre répétition ou d'intervention et nécessite à ce titre un bassin de population suffisant, ce qui n'est pas le cas à l'échelle du district.

La solution proposée par le Conseil d'Etat permet à toute personne présente sur le territoire fribourgeois et ayant un besoin de soins qu'elle perçoit comme urgents d'obtenir une réponse appropriée, dans les meilleurs délais et surtout avec une qualité de pointe.